

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

T A R I F

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> ● 1 à 12 pages..... 200 F ● 16 à 28 pages..... 600 F ● 32 à 44 pages..... 1 000 F ● 48 à 60 pages..... 1 500 F ● Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● TOGO..... 20 000 F ● AFRIQUE..... 28 000 F ● HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> ● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F ● Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 10 000 F ● Avis d'immatriculation..... 10 000 F ● Certification du JO..... 500 F

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél: (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax: (228) 22214 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux de : Aného, Tsévié, Lomé, Sokodé, Kpalimé, Vogan, Atakpamé.

Suivant réquisition n° 23188 déposée le 11-03-2002, Mlle OUADJA Kpandjapou, profession d'Agent comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 7a 01ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ZOTOU, au Sud par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23555 déposée le 16-09-2002, M. d'ALMEIDA Amah, profession de Directeur d'Imprimerie, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 18a 07ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord par les lots 48, 50, 52, au Sud par une rue en projet de 12m, à l'Est par le lot n°55 et à l'Ouest par le lot n° 47.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23053 déposée le 09-10-2002, Mme AGBODJAN Doko, épouse AMEGA, profession de Retraitée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 8a 00ca, situé à Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wonyomé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud par une route circulaire de 24m, à l'Est et à l'Ouest par Anani S. KOUTO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23598 déposée le 09 - 10 - 2002, Mme AMEGA Doko, profession de Retraitée de Banque, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une Félix Kouléapé, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14m et à l'Est par AGBOWOKOUNOU Robert.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23703 déposée le 02 - 12 - 2002, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 5a 58ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de TOGO 2000 et borné au Nord par une rue non dénommée, au Sud par le lot n°934, à l'Est par le lot n°936 et à l'Ouest par le lot n°932.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. APETOH Dzulomédji Komi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23754 déposée le 20 - 01 - 2003, M. FREITAS Akouété Kossi, profession de Commis d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 88ca, situé à Lomé Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzanawoé et borné au Nord par les lots n° 734 et

735, au Sud par le lot n° 723bis, à l'Est par une rue non dénommée de 14m et à l'Ouest par le lot n°722.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 23777 déposée le 07 - 02 - 2003, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 02a 93ca, situé à Aflao Avédji, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Maman N'danida et borné au Nord par les lots n° 685, et 686, au Sud par une rue de 16m, à l'Est par le lot 687B et à l'Ouest par le lot 684.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AMEKOU DJI Ayaovi Edem et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24155 déposée le 07 - 08 - 2003, Me Ekoué Dodji DOSSEH-ADJANON, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone Nord Gendarmerie et borné au Nord par le lot n° 49, au Sud par le lot n°53, à l'Est par le lot 52 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 50m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Radji Rafatou ARIKE et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24184 déposée le 22 - 08 - 2003, Mme ADEKAMBI Adéwogni, épouse AGBELOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Kara. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 29ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 2, au Sud par une rue de 10m, à l'Est par le lot n° 4B et à l'Ouest par le lot n°3.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24434 déposée le 24 - 12 - 2003, M. TENGUE Afanvi, profession de Mécanicien, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21a 39ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klémé et borné au Nord par une rue en projet de 10m, au Sud par une rue non dénommée de 16m, à l'Est par une rue de 14m, à l'Ouest par la collectivité HONKOU Koami.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24729 déposée le 02 - 04 - 2004, Me NAGBANGOU Flindjo Sosthème, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 08a 31ca, situé à Hédzranawoé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 1478, au Sud par le lot n° 1476, à l'Est par le lot n° 1490 et à l'Ouest par la route de DJAGBLE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KPODO Ananivi Denis et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24740 déposée le 13 - 04 - 2004, Me BAMAZE Akilam, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 35ca, situé à Lomé-Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiovi et borné au Nord par la route Agoènyivé-Mission Tové de 28m, au Sud par le lot n° 57, à l'Est par le lot n° 63, à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. LEMOU Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24872 déposée le 10 - 06 - 2004, M. ANDJO Tchamdja, profession de Ingénieur en télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 60a 11ca, situé à Sokodé, préfecture de Tchaoudjo, connu sous le nom de Kidéoudè et borné au Nord par Séyi Mémène, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés AGOUDA Adam.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24963 déposée le 12 - 07 - 2004, M. KAVEGE Koffi Djodji, profession de Cadre de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 02a 38ca, situé à Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par GBONFOU AGBOTSE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. AOUGAH Kodjo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24981 déposée le 21 - 07 - 2004, M. BRUCE Yves, profession de Professeur de Lycée, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06a 30ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Animanya et borné au Nord par BOSSMAN Félicia, au Sud par AMEGNINOU-LAKOUSSAH, à l'Est par Prince AGBODJAN Lawrence et à l'Ouest par Prince AGBODJAN Labité Alexandre.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AMEGNINOU-LAKOUSSAH Akossiwa et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24984 déposée le 22 - 07 - 2004, Mme AQUEREBUKU Madjé, Epouse d'ALMEIDA, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 38a 20ca, situé à Togoville, préfecture de Vo, connu sous le nom de Logossan et borné au Nord et au Sud par une rue de 14m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité SEDEODJI Sénawo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24986 déposée le 23 - 07 - 2004, M. AMEGEE Komlan Messan Lébéné, profession d'Entrepreneur, demeurant en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 49ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao Apédokoé et borné au Nord par ALOESSODE Agbédévi, au Sud par ALOESSODE Kpodonou, à l'Est par FOLLY Folly et à l'Ouest par la propriété ALOESSODE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24988 déposée le 27 - 07 - 2004, M. HLOMASCHI AKO Joseph, profession d'Agent commercial, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 37ca, situé à Aképé Ati-Djen, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Ati-Djen et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par la collectivité ADRAKY, à l'Est par une rue dénommée de 14m et à l'Ouest par la collectivité ADRAKY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24990 déposée le 28 - 07 - 2004, M. LEKPOR Ladzo Yawo Agbena, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 01a 59ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom d'Assomé et borné au Nord par la propriété BERTECO et la propriété DUHO, au Sud par la propriété NYONATOR Tobli, à l'Est par la collectivité NUKUNU Etsé et à l'Ouest par le marigot Tabli.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24991 déposée le 28 - 07 - 2004, M. LEKPOR Lodzo Yawo Agbena, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 02a 04ca, situé à Dalave, préfecture du Zio, connu sous le nom de Séouvé et borné au Nord par la famille ATTIGLAMA, au Sud par la collectivité DOLLA, à l'Est par la collectivité ATTIGLAMA et à l'Ouest par la collectivité PASSAH.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24996 déposée le 23 - 07 - 2004, Mme KUAOVI Ahlimba Kékéli, Epouse BARRIGAH, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 39ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Benglato et borné au Nord et à l'Est par le titre foncier n° 52, au Sud par la collectivité DADZIE, à l'Ouest par la rue Béniglato.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24997 déposée le 23 - 07 - 2004, M. DJIRACHOR Aristide Louïs Kwame, profession de Professeur d'Economie, demeurant en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 81a 19ca, situé à Kpimé-Seva, préfecture de Kloto, connu sous le nom de Wumemodzi et borné au Nord et à l'Est par la propriété ATSU Koffi Etienne, au Sud par la propriété AGBODZA Laurent et à l'Ouest par la route Kpalimé-Atakpamé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25000 déposée le 30-07-2004, M. DJAHASSE Adisse, profession d'Officier Adjoint de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 84ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Agbalépédogan et borné au Nord par les lots RT.18217, RT. 19906 et le lot n° 1756, au Sud par le lot RT. 14424, à l'Est par une rue non dénommée de 19m et à l'Ouest par le lot RT. 17582.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25002 déposée le 03-08-2004, M. WOLFGANG GRAF et Mme Amé AMEDOFU, profession d'Ingénieur en Sylviculture et Ménagère, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 40ha 73a 00ca, situé à Kplélé-Elé, préfecture de Kpélé Akata, connu sous le nom de Foto et borné au Nord et à l'Ouest par la rivière Foto, au Sud par une piste rurale de 20m et à l'Est par la propriété DAKEY Kokoutsé.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25004 déposée le 04-08-2004, M. AKOGO Kossi Joseph, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 71a

93ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Kogbé et borné au Nord par la collectivité AKAKPO Koffi, au Sud par la collectivité SIKA, à l'Est par la collectivité LAMADOKOU Boka et AGODE Gbeto et à l'Ouest par AGBOVI Siladé

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25005 déposée le 04-08-2004, M. WELLA Samba, profession de Superviseur en Télécommunication, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 87ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Cacavéli et borné au Nord par le lot n° 358, au Sud par le lot n° 362, à l'Est par le lot n° 360 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25006 déposée le 04-08-2004, Mme NAGBANGOU Flindja Sosthène, profession de Notaire, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 9a 45ca 50, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Apédokoe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOGAN GOKA et au Sud par Yikpo LITO.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à KETOR Yawo Adjoly et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25007 déposée le 05-08-2004, M. MENSAH Ahlonko Komlan, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 66ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Aflao

Avédji Soviébé et borné au Nord par le lot n° 252, au Sud par une rue en projet de 16m, à l'Est par le lot n° 250B et à l'Ouest par le lot n° 249.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25008 déposée le 06 - 08 - 2004, M. NIPABI Ezéchiel, profession d'Etudiant aux USA, demeurant et domicilié aux USA. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 76ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Sagbado et borné au Nord par le lot n° 674, au Sud par le lot n° 676, à l'Est par les lots n° 672 et 673 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25009 déposée le 06 - 08 - 2004, Mme NIPABI Amavi Dovi, profession de Laborantine, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 25ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Aflao-Sagbado (Yokoé) et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 632, à l'Est par le lot n° 637 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25010 déposée le 10 - 08 - 2004, M. KENAO Maléouwè, profession d'Ingénieur Informaticien, demeurant et domicilié à Paris. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 31a 20ca, situé à Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan et borné au Nord par la route Lomé-Aného, au Sud par une rue de

12m, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KITEGI AGBEHONOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25011 déposée le 11 - 08 - 2004, M. TEKOFOLLY Kué, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 11a 58ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Glidji et borné au Nord par une rue de 30m, au Sud par les lots n° 351 et 352, à l'Est par une rue de 16m et à l'Ouest par le lot n° 345.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Héritiers TEKOFOLLY Folly et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25012 déposée le 12 - 08 - 2004, Ryde Sœur Théophile Michel SOSSOU, profession de Conseillère Générale des Sœurs NDE, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 4ha 85ca 82ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klobateme et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité AWOUSSIKPO, à l'Est par la collectivité ZIGAN ATTIKPO et WEDJI AZIAWOSSOU Afanleté, Akouété, Edoh.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à l'Institut Notre Dame de l'Eglise et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25014 déposée le 12 - 08 - 2004, M. KONDOHOU Mawinani, profession d'Agent de Police, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 01ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sorad et borné au Nord par le lot n° 98 bis, au Sud par le lot n° 100bis, à l'Est par une rue de 14m et à l'Ouest par les lots n° 96bis et 97bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25015 déposée le 13-08-2004, Mme SANT'ANNA Onicayadou Kalie KANKARTI, profession d'Assistante sociale en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 8a 78ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité SRABI, à l'Est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme KANKARTI Falima Adjissi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25017 déposée le 13-08-2004, M. SEDJRO Remi Koffi Mawussé, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4a 13ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de l'Etat Major et borné au Nord par le lot n° 144, au Sud-Est par les lots n° 147 et 148B et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25018 déposée le 13-08-2004, M. LIASU Rafiuh Babatundé, profession de Tailleur-brodeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 11ca, situé à Tokoin Kélégon, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 34m, au Sud par le lot n° 1478bisB, à l'Est par le lot n° 1479bisA et à l'Ouest par Agbakou AGBODJIVE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25019 déposée le 13-08-2004, M. LIASU Rafiuh Babatundé, profession de Tailleur-brodeur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 31ca, situé à Kélégon, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zoghé et borné au Nord par la propriété ABE, au Sud-Ouest par la propriété DANKPO, à l'Est par la route Lomé-Hahotoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25020 déposée le 13-08-2004, M. et Mme ADJALE Suku Yao Mensah, profession d'Agent de Banque et Enseignant, demeurant et domiciliés à Lomé. Majeurs non interdits jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 1a 45ca, situé à Aflao Kleme, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yewepe et borné au Nord-Ouest par la collectivité KPOGLI, au Sud par un vide, à l'Est par une rue existante de 16m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25021 déposée le 13-08-2004, M. ADJALE Suku Yao Mensah, profession d'Agent de Banque, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 7a 90ca, situé à Lomé-Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agbalépédogan et borné au Nord par les lots n° 19 et 25bis, au Sud par le lot n° 21, à l'Est par les lots n° 25 et 26 et à l'Ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25022 déposée le 16-08-2004, M. AMOUZOU Hounsé Kossi, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit

jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4a 64ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tsotsivi et borné au Nord par le lot n° 695, au Sud par une rue de 14m, à l'Est par le lot n° 696B et à l'Ouest par le lot n° 698B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25023 déposée le 16-08-2004, M. NOUCHET Solete Gninèvi Kokou, profession d'Enseignant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 6a 02ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Lanzo Kopé et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud-Ouest par AKAKPOVI Bada, à l'Est par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25024 déposée le 16-08-2004, M. AMONY Mensah, profession de Topographe, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 5a 98ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de AGBATA et borné au Nord par une rue de 14m, au Sud-Est par la collectivité ALLAGLO et à l'Ouest par une rue de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme SOGNIGBE Yaovi Georges et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25026 déposée le 17-08-2004, M. Koessan KUAWU, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 8a 64ca, situé à Lomé Aflao

Amadahome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahome et borné au Nord par le lot n° 233, au Sud par le lot n° 240, à l'Est par les lots n° 236 et 238, à l'Ouest par une rue en projet de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25029 déposée le 17-08-2004, M. BONFOH Abass, profession d'Attaché d'Administration, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7a 45ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zone FIR et borné au Nord par le lot n° 435, au Sud par une rue non dénommée de 30m, à l'Est par le lot n° 439, à l'Ouest par le lot n° 436.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25030 déposée le 17-08-2004, M. Koéssan KUAWU, profession de Gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 99ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Amadahomé et borné au Nord par le lot n° 245, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par le lot n° 248, à l'Ouest par une rue non dénommée de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25031 déposée le 17-08-2004, M. OUMAROU Chirfo, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité malienne, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Lomé Tokoin Doumassesse, préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Doumassesse et borné au Nord par le lot n° 249, au Sud par une rue non dénommée de 12m, à l'Est par le lot n° 239, et à l'Ouest par le lot n° 241.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25032 déposée le 18-08-2004, M. ATADEGNON Kokou Avawola, profession de Géomètre. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 30ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wemé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par les lots n° 13, 14, 15, 16, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, et à l'Ouest par le lot n° 8.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Association Togolaise d'Entraide et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25033 déposée le 18-08-2004, M. ATADEGBON Kokou Avawola, profession de Géomètre, demeurant et domicilié à Abidjan. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31a 79ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wemé et borné au Nord par la collectivité ATTIGAN et les lots n° 2 et 3, au Sud par une rue non dénommée de 14m, à l'Est par une rue non dénommée de 16m, et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Association Togolaise d'Entraide et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25034 déposée le 18-08-2004, M. AHOVI Sewodo Kossi Zevon, profession de Retraité, demeurant et domicilié à Abidjan (C.I.). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 25ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture du Zio, connu sous le nom de

Wemé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 7, à l'Est par le lot n° 9 et à l'Ouest par la collectivité GAGAKOKOE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25035 déposée le 18-08-2004, M. KAVEGUE Kossi Fiany, profession de Collaborateur d'Architecte, demeurant et domicilié à Abidjan (C.I.). Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 25ca, situé à Tsévié Wemé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Wemé et borné au Nord par le lot n° 9, au Sud par une rue non dénommée de 18m, à l'Est par le lot n° 15 et à l'Ouest par le lot n° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25036 déposée le 18-08-2004, Mme AGBOLI Yawa, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 19ca, situé à Lomé Agoényivé Fidokpoui, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoui et borné au Nord par une rue existante de 28m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGOUTO GBENYON.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25037 déposée le 18-08-2004, Mme de SOUZA Ablawa Atalawoè Epse AKAKPO, profession d'Agent de Promotion Sociale en retraite, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 55a 01ca, situé à Lomé Agoényivé Sivédomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sivédomé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HOLO Avla.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25039 déposée le 19-08-2004, M. Kué TEKOFOLLY, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 26ca 66, situé à Lomé Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par le lot n° 987, au Sud par le lot n° 983, à l'Est par le lot n° 985 et à l'Ouest par une rue non dénommée, de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. et Mme DOVI-AKUE Alipoè et Tchotchovi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25040 déposée le 23-08-2004, Me Edoh AGBAHEY, profession d'Avocat à la Cour de Lomé, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 07ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord par une rue non dénommée de 14m, au Sud par le lot n° 2772, à l'Est par le lot n° 2781 et à l'Ouest par le lot n° 2779.

Il déclare que ledit immeuble appartient à GNIDOTE-ZOKPODO Semevo et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25041 déposée le 20-08-2004, M. Issa ABOU, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 51ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au Nord et à l'Est par la collectivité BOHLI Koami, au Sud par la propriété AGBOTROU Kokou et à l'Ouest par la route Agoènyivé-Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Younoussa LOCHINA ABORA et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25042 déposée le 20-08-2004, M. Issa ABOU, profession d'Etudiant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 67a 30ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Mission-Tové et borné au Nord par la collectivité AMEDZROVI, au Sud par la collectivité Bohli Koami, à l'Est par la collectivité WOEGAN Bina, à l'Ouest par la collectivité GBOLOGAN.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. Younoussa LOCHINA Abora et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25043 déposée le 23-08-2004, M. TOSSOU Kossigan Martin, profession de Fonctionnaire en retraite, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 97ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fidokpoui et borné au Nord par une rue existante, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Agonto Gbenyon.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25046 déposée le 23-08-2004, Me Edoh AGBAHEY, profession d'Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36ha 85a 40ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom d'Agnon et borné au Nord par Avekor Agbélenko, au Sud par la collectivité Médé, à l'Est par la collectivité Bissa et la propriété Hounsrou Médé, à l'Ouest par la collectivité Avekor.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. GNIDOTE Zokpado Semevo Barthelemy et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25049 déposée le 26-08-2004, M. NAYO Ankou Agbévivi, profession d'Ingénieur Génie civil, demeurant et domicilié à Atakpamé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les Héritiers Honkou Fiti Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25050 déposée le 26-08-2004, M. KOLOU Komlan, profession de Capitaine au Cours-Pilote, demeurant et domicilié à Kpémé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 14a 31ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Séwatsricopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité Afanou, au Sud par une rue existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25051 déposée le 26-08-2004, Mme TISSOU Kossiwa Homéfa, profession d'Architecte, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 89ca, situé à Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbado et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par trois rues non dénommées, au Sud par les lots 81 et 82.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25052 déposée le 27-08-2004, M. AKUE-KPAKPO Kpakpo, profession d'Expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11a 80ca, situé à Djassemé, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Weudel Adja-Komlan FUMEY.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme AKUE-KPAKPO Adoudé Adèle et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25053 déposée le 27-08-2004, M. AKUE-KPAKPO Kpakpo, profession d'Expert-comptable, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 85ca, situé à Djassemé, préfecture des Lacs, et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par Weudel Adja-Komlan FUMEY.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme DUDOCHER Marie Ange et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25058 déposée le 30-08-2004, M. da SILVEIRA Adjétigan, profession de Magasinier à TOGO-FOOD, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3a 74ca, situé à Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord par le lot 1108, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot 1111, à l'Ouest par le lot 1110.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25065 déposée le 27-08-2004, M. DJOIBO Bassirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone

irrégulier d'une contenance totale de 55a 87ca, situé à Lomé-Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Elavagnon et borné au Nord, au Sud par deux rues non dénommées, à l'Est par la route nationale Lomé-Atakpamé, à l'Ouest par les lots 26A et 29A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25066 déposée le 30-08-2004, M. DJOBO Bassirou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36a 56ca, situé à Lomé-Tokoin, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Elavagnon et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par trois rues non dénommées, à l'Est par les lots 26B et 29B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25069 déposée le 04-08-2004, M. YANDA B. Wobubé, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbado et borné au Nord par les lots 100 et 102, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par le lot 105, à l'Ouest par le lot 99.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25070 déposée le 04-08-2004, M. YANDA B. Wobubé, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02a 88ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Adidogomé et borné au Nord par une rue de 20m, au Sud par le lot 679, à l'Est par le lot 668bis, à l'Ouest par le lot 667.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25071 déposée le 04-08-2004, M. YANDA B. Wobubé, profession de Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 97ca, situé à Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Amadahomé et borné au Nord par le lot 1354, au Sud et à l'Ouest par deux rues non dénommées, à l'Est par le lot 1357.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25112 déposée le 17-09-2004, Mme TETTEH Koko Akuavi Cathérine Lucia, profession d'Esthéticienne, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain, non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 70ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sanguéra Sagnrakopé et borné au Nord par la collectivité DZENYO, au Sud et à l'Est par la collectivité AZIAKA et à l'Ouest par la collectivité ATSOME.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O. Dotsè Kodjo NYAKU